



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E121148

VALABLE JUSQU'AU 07/10/2026

ÉDITÉ LE

12/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1974

Forme juridique : SAS

Capital : 1 121 232

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Cesson-Sévigné 301340584

Siret : 301 340 584 06993

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 65155128

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 641686

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)

7 ALLEE DE LA GAGNERIE
49400 DISTRE

Téléphone : 02 41 50 30 30

Fax :

Portable :

Site Internet : <http://www.engie-homeservices.fr>

E-mail : dtr4.homeservices@engie.com

Responsabilité légale :

CADOT ANNE-LISE DIRECTRICE GENERALE / VANDENBROUCK JEAN-LUC
PRÉSIDENT

Effectif moyen : 34

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	29/06/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	27/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	28/09/2022
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	27/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	27/04/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.